

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Mothers Back-to-Black Trim & Plastic Restorer

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 06112, 36112

Synonymes aucune

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Caoutchouc, plastique, vinyle

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Société
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis, au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

Non classé.

Éléments pour les étiquettes

Mot indicateur
aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs
Sans objet.

Déclarations sur la sécurité

- Aucune.

Autres informations

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Acétate de n-butyle	123-86-4	1-5	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants	Aucun à notre connaissance.
---	-----------------------------

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
--------------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

Dangers spécifiques du produit	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
--	---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles Aucun à notre connaissance.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Acétate de n-butyle 123-86-4	STEL: 150 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ (vacated) TWA: 150 ppm (vacated) TWA: 710 mg/m ³ (vacated) STEL: 200 ppm (vacated) STEL: 950 mg/m ³	IDLH: 1700 ppm TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps Gants de protection.
Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.	Aspect	Blanc.
Odeur	Aigu.	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	7.8	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	105 °C / 221 °F	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	21500 cps	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Non Inflammable	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%)	< 3%
--------------------------	------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	donnée non disponible
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<u>Conditions à éviter</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<u>Produits incompatibles</u>	Aucun à notre connaissance.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	Aucun à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Pas d'effet connu.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation légère.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Ingestion	Pas d'effet connu.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acétate de n-butyle	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun à notre connaissance.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ne devrait pas être un sensibilisant.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.
Cancérogénicité	Ne contient aucun ingrédient en une quantité supérieure aux quantités à déclarer indiquées comme carcinogènes
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.
STOT - exposition unique	Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition unique.
STOT - exposition répétée	Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition prolongée ou répétée.
Toxicité chronique	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Effets sur les organes cibles	Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Système nerveux central.
Risque d'aspiration	Aucun des ingrédients n'est connu pour représenter un danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50 72 h: = 674.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 17 - 19 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 100 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 62 mg/L static (Leuciscus idus)	EC50 = 70.0 mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	EC50 24 h: = 72.8 mg/L (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Acétate de n-butyle	1.81

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Codes de déchets dangereux de la Californie 331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Acétate de n-butyle	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants Sans objet

Déchet dangereux Sans objet

La Convention de Rotterdam Sans objet

(consentement éclairé préalable) Sans objet

Convention internationale pour la Sans objet

prévention de la pollution par les navires (MARPOL)

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette

FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Acétate de n-butyle	5000 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Acétate de n-butyle	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

Règlementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acétate de n-butyle	X	X	X		X
Morpholine	X	X	X		X

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques N/A
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles B

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 31-août-2018
Date de révision 31-août-2018
Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique